

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

N° 66/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tampon Sous-préfecture

Envoyé en préfecture le 10/01/2020
 Reçu en préfecture le 10/01/2020
 Affiché le 
 ID : 025-212500482-20191219-2019DELIB66-DE

DATE DE CONVOCATION : 09/12/2019	L'an deux mil dix neuf le dix neuf décembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 19/10/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 14 Votants : 17 Ayant donné procuration : 3 Absents excusés : 6 Absents : 4 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie (arrivée à 20h25), GLAB Grégory (arrivé à 20h20). <i>Étaient représentés :</i> GRISEY David, GORGULU Alpay, GROSJEAN Aline. <i>Procurations données :</i> GRISEY David a donné procuration à DURY Bernard, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, GROSJEAN Aline a donné procuration à JELIC Céline.
OBJET : <i>Recensement de la population 2020</i>	<i>Étaient absents excusés :</i> MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Elisabeth, HERGAS Jasminka. <i>Étaient absents :</i> LALLAOUA Nora, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, ADDE Patrick.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0	Séverine MORANDINI-HENRICI est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la population de Bavans sera recensée entre le 16 janvier et le 15 février 2020.

La Commune est chargée d'organiser le recensement et percevra une dotation forfaitaire de 6 858.00 € destinée à la prise en charge des frais liés à la campagne.

Sept agents recenseurs seront recrutés.

Ils participeront obligatoirement à deux demi-journées de formation (les 07 et 14 janvier 2020).

Il est proposé de verser à chaque agent recenseur :

- Forfait fixe par logement recensé : 3.20 €
- Forfait si 85 % des questionnaires traités en 3^{ème} semaine : 100 €

L'exposé de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention, de fixer la rémunération brute des agents recenseurs telle que définie ci-dessus.

Fait et délibéré à Bavans, le 19/12/2019

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire, Agnès TRAVERSIER

